



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 42174

Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland * appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les crédits inscrits dans la loi de finances 2004 au titre de la restauration des monuments historiques. Les entreprises spécialisées dans ce secteur s'inquiètent d'une éventuelle réduction de ces crédits, et des conséquences de celle-ci sur leur activité. Aussi il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement en ce qui concerne le montant réel et la date de déblocage des crédits annoncés au moment du vote de la loi de finances pour 2004.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a déjà été saisi et a répondu à la situation de tension apparue, en 2004, sur le montant des crédits affectés à la restauration des monuments historiques et aux difficultés rencontrées par les entreprises de ce secteur qui pourraient être fragilisées par un retard de l'administration à honorer des engagements. La préoccupation de voir, plus globalement, maintenue la dynamique d'entretien et de restauration de notre patrimoine, qui a fait l'objet d'annonces fortes, en septembre 2003, lors du lancement du plan national pour le patrimoine, revêt pour le ministère de la culture et de la communication une dimension tout à fait prioritaire. Le niveau des crédits de paiement notifiés aux directions régionales des affaires culturelles (177 MEUR sur le chapitre 5620) s'est révélé insuffisant pour répondre aux besoins exprimés, et dont certains, de toute première urgence, concernent des opérations engagées, ou rendus indispensables, pour assurer la sécurité du public. C'est la raison pour laquelle le ministre a décidé de redéployer 20 MEUR supplémentaires, en 2004, pour abonder en conséquence les dotations des directions régionales des affaires culturelles et répondre à la situation de tension évoquée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Rolland](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42174

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4581

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6418